

Le mythe de la sécurité collective vole en éclats

Dans une directive en date du 5 mai 1994, le président Clinton a fixé des conditions très restrictives à la participation des États-Unis aux opérations de maintien de la paix. Il faut, en particulier, que les intérêts de son pays soient en jeu. Cette décision ajoute à l'incertitude quant au rôle des grandes puissances dans les conflits locaux, de plus en plus nombreux, de plus en plus meurtriers. Le mythe de la sécurité collective vole en éclats, tout juste sert-il à justifier d'archaïques conceptions au nom desquelles se poursuit la course aux ventes d'armes.

Tout se passe comme si les gouvernements et l'opinion croyaient encore au mythe de la sécurité collective. Or la persistance de cette illusion contribue à cacher ce que pourrait être un véritable système de sécurité, moderne, efficace et au surplus parfaitement accessible.

Ce mythe a pris corps en 1919 avec la création de la Société des Nations (SDN) et l'inscription, dans les articles 10, 11, 16 et 17 du pacte de la SDN, des sanctions économiques et militaires que tous les membres de l'organisation devaient prendre contre tout agresseur de l'un de ses membres. Le fait que la menace du recours à ces articles ait pu aider le conseil de la SDN, entre 1920 et 1935, à apaiser ou à éviter des conflits mineurs a fait croire que le système pouvait fonctionner. Par exemple, la solution en moins de cinq jours, entre le 22 et le 27 octobre 1925, apportée par le conseil de la SDN, présidé par Aristide Briand, à un incident gréco-bulgare qui aurait pu déclencher une nouvelle guerre balkanique a semblé si merveilleuse que l'on a cru possible et même indispensable de généraliser la méthode¹.

Malgré les échecs absolus qu'ont été, à partir de 1931, la conquête de la Mandchourie par le Japon, celle de l'Éthiopie par l'Italie, l'Anschluss de l'Autriche à l'Allemagne, l'affaire des Sudètes (conclue par les accords de Munich), enfin l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne et de l'Albanie par l'Italie avant la Deuxième Guerre mondiale, le mythe a si bien survécu que Roosevelt et ses collaborateurs ont pu croire qu'il suffisait de reformuler le système un peu plus vigoureusement dans le chapitre VII de la Charte de l'ONU et de lui apporter le soutien des États-Unis pour qu'il redevienne efficace.

Depuis 1945, l'ONU a démontré à son tour que le système ne fonctionnait pas, les deux seuls cas d'exercice de ce genre généralement cités (guerre de Corée en 1950 et guerre du Golfe en 1991) ayant représenté, en réalité, la couverture par le Conseil de sécurité de l'ONU de l'intervention d'une puissance hégémonique pour la défense de ses intérêts vitaux. Et les échecs rencontrés aujourd'hui dans les tentatives d'apaisement des conflits intraétatiques en Angola, en Somalie, dans l'ex-Yougoslavie et à Haïti, notamment, ne devraient pas permettre de croire encore à ce mythe tenace. Or l'affaire de Sarajevo, où la menace de frappes aériennes, fin février dernier, avait permis d'obtenir un succès très limité, a pu faire croire de nouveau que la dissuasion résultant d'une menace d'intervention militaire collective pouvait être la clef de la solution de tous les conflits, pourvu qu'on veuille seulement s'en servir.

Quelle armée internationale ?

Cette illusion se conforte en effet de deux idées complémentaires : c'est à cause du manque de courage politique ou de leadership que le système ne fonctionne pas ; il suffirait, pour le revitaliser, de mettre une armée internationale à la disposition de l'ONU elle-même (au lieu de se contenter des contingents d'armées nationales qui, actuellement, constituent les « casques bleus »).

Deux idées aussi fausses l'une que l'autre. Si les responsables occidentaux hésitent à recourir aux sanctions militaires contre les agresseurs, c'est essentiellement parce qu'ils sont soucieux, pour ménager leurs opinions publiques, de ne pas risquer la vie des soldats dans des

¹ Les succès de la SDN dans l'apaisement de quelques conflits ont, outre l'affaire gréco-bulgare, concerné en 1920 la question des îles Aland (Suède-Finlande), en 1921 la Haute-Silésie (Allemagne-Pologne), en 1928 l'affaire du Chaco (Bolivie-Paraguay), en 1932-1934 le territoire de Letitia (Bolivie-Pérou), en 1935 la tension hungaro-yougoslave.

conflits ne menaçant pas directement les intérêts vitaux de leurs pays. Ils ne veulent pas prendre le risque d'un élargissement toujours possible de ces conflits et, de surcroît, ils se trouvent souvent en désaccord sur les méthodes à appliquer (ce qu'explique aisément la complexité des situations).

Quant à l'idée qu'une armée internationale pourrait être plus dissuasive que des contingents fournis par une coalition divisée sur les méthodes et sur les enjeux, elle relève du rêve éveillé : aucune armée de ce genre n'est concevable sans l'acceptation d'un degré important de supranationalité à l'échelon mondial, et nous sommes à cet égard loin du compte. Aucun grand pays n'est prêt à mettre à la disposition du secrétaire général de l'ONU des forces importantes susceptibles d'être engagées dans des opérations militaires sans l'accord complet des puissances qui les auraient fournies².

En définitive, il est peu probable qu'il n'y ait jamais, même pour répondre à l'émotion passagère d'une opinion indignée par quelque massacre ou quelque violation spectaculaire des droits de l'homme, de décision d'intervention militaire collective pour mettre fin à une agression ou à un conflit si les intérêts vitaux des grandes puissances ne sont pas menacés (et encore faudrait-il alors qu'il existât entre elles un consensus quant à l'opportunité d'une telle intervention). Ces conditions n'étant réunies que très exceptionnellement, il est illusoire de croire que la sécurité collective pourra servir à apaiser les conflits intraétatiques.

Or, malgré l'expérience, l'espoir subsiste. Mais il faut le détruire, parce que cette croyance conforte de manière fondamentale la conception archaïque de la sécurité qui continue d'inspirer les politiques militaires. Il faut bien, en effet, que cet espoir persiste pour que l'opinion, et notamment l'opinion de gauche, continue de soutenir l'idée que des appareils militaires surpuissants restent nécessaires. Il faut entretenir l'illusion que de tels dispositifs peuvent servir à intimider les agresseurs potentiels partout dans le monde pour que leur entretien et leur développement puissent continuer en toute quiétude à recueillir l'approbation unanime. Les milieux militaires et les politiques y trouvent leur compte.

La notion de sécurité collective, à laquelle beaucoup d'hommes et de femmes de gauche croient encore, empêche en réalité de définir une doctrine à la fois progressiste et réaliste de la sécurité militaire. Si le souci des grandes puissances occidentales de conserver une supériorité en ce domaine, qui les garantisse contre toutes les menaces, demeure légitime, il est en revanche faux de penser que cette supériorité ne peut être maintenue que par la continuation d'un certain type de course qualitative et quantitative aux armements et par l'entretien de forces armées surpuissantes. L'expérience de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a démontré qu'il était possible d'accroître considérablement la sécurité par des mesures de contrôle et d'inspection réciproques des appareils militaires entre adversaires potentiels, et qu'il était concevable de réduire les armements dans des proportions considérables en maintenant un équilibre à un niveau plus bas que celui qui existait auparavant. Or le niveau actuel, beaucoup trop élevé, pourrait être encore considérablement réduit dans les mêmes conditions.

Une réduction des appareils militaires serait parfaitement concevable, à condition que soit interdit le commerce des armes et que la fabrication de tous les types d'armements soit étroitement contrôlée sur le plan international. Les raisons qui sont avancées pour ne rien entreprendre dans ce sens (intérêt économique, risques de chômage dans la branche industrielle concernée, impossibilité d'effectuer un tel contrôle) ne résistent pas à un examen sérieux et sont, au surplus, parfaitement immorales. Le développement de la fabrication et du commerce des armes sophistiquées contribue à aggraver et prolonger les conflits intraétatiques qu'on prétend justement chercher à apaiser. Certains types d'armes, par exemple les mines antipersonnel, font des milliers de victimes innocentes³. L'existence d'arsenaux importants, quelle que soit leur composition, est un danger en soi. Enfin, des ressources importantes leur sont affectées au détriment de tâches plus utiles.

² Cette idée a été soutenue par M. Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, dans le paragraphe 43 de l'*Agenda pour la paix*, document DPI /1247, ONU, New-York.

³ Cf. Claire Brisset "Meurtrière ingéniosité", *le Monde diplomatique*, mars 1994.

Responsabilité des puissances

En bref, les politiques militaires des grandes puissances France comprise sont non seulement inutilement coûteuses et, par bien des côtés, immorales, mais totalement inefficaces pour apaiser les conflits en cours et arrêter leur prolifération : là se trouve à coup sûr la menace la plus grave contre la sécurité du monde, celle des pays occidentaux en particulier. Il reviendrait normalement à la gauche française, qui depuis quelques décennies a adopté les idées de la droite à ce sujet, d'entreprendre sa reconversion en proposant l'interdiction du commerce des armes, le contrôle international de leur fabrication, la prévention et l'apaisement des conflits intraétatiques qui se nourrissent de la dégradation des situations économiques et sociales, notamment grâce au dégagement de ressources financières que procurerait la réduction des budgets militaires. Si le verrou que représente l'acte de foi en l'utilité potentielle de la sécurité collective pouvait sauter⁴ cela permettrait peut-être une telle évolution.

Maurice Bertrand

⁴ Les médias contribuent à entretenir ce genre d'illusion, Cf. Ignacio Ramonet, "Médias et conditionnement", le Monde diplomatique , mars 1994.